



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance extraordinaire le 28 juillet 2017, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.): répartition du prélèvement et/ou du reversement entre l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) et ses communes membres pour l'exercice 2017,
- Bail au 10 rue des 4 Cantons,
- Délégation du Droit de Préemption Urbain par l'INSE,
- Questions diverses

Fait à Bourth, le 11 juillet 2017